

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

N° Contrat: L00586

Désignation

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: L00010786 du: 01/06/18

Prix Unit.

Qté

**Montant Net** 

**GARAGE DU LINKLING** 

12 RUE DU MAILLET

**57100 THIONVILLE** 

**FRANCE** 

Affaire n°: L00586

Acheteur:

Référence

Compte client: C91199 payeur: C91199

Période du 01/06/18 au 30/06/18

11010101100			Doolghation			Qie	Net	H.T.	IVA
LOC.CISCAR.36TACIT		LOCAT	ION CISCAR CLIP TAB	LET EXP	RESSION	1.00	167.00	167.00 €	С
		N° DE S	SERIE:9053284						
CONDITIONS	DE DEOL	FAFNIT	L						
CONDITIONS DE REGLEMENT 09_PRELEVEMENT			: Base HT € Code	Taux	Montant TVA €	TO	TAL HT €	167.00	€
Le 01/06		/18	167.00 € C220	20%	33.40 €	ТОТ	AL TVA €	33.40	€
						AL TTC €	200.40		
						Acompte	0.00		
Montant	200.4	0€	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du commerce

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

**RESTE A PAYER €** 

200.40 €